

# Le conseil municipal approuve le projet d'unité de méthanisation

Jeudi, les élus devaient donner leur avis sur le projet de méthanisation agricole collective de la SAS Champlong Biogaz, à Porte-de-Savoie. Bénédicte Jorcin, responsable développement chez Opale énergies naturelles, a présenté le projet porté par Martin Boeuf, de Barraux, et Romain Nantois, de Saint-Alban-Leyse, et a répondu aux questions.

Le méthaniseur fonctionnera avec des résidus végétaux, transformés en digestats liquides ou solides, recyclés en agriculture. Leur épandage est prévu sur 195,8 ha de Francin (Porte-de-Savoie), 149,4 ha de Chapareillan, 62,4 ha de La Buissière, 33,8 ha de Barraux, 28,4 ha de Pontcharra et 22,4 ha des Marches (Porte-de-Savoie). Les exploitations agricoles chapareillanaises concernées par le projet sont celles de Fabrice Blumet, le Gaec de Pont-Royal et le Gaec Reymond. L'unité de méthanisation sera implantée sur la commune de Porte-de-Savoie, au cœur de la plaine agricole.

La société affirme que les digestats sont utilisables en agriculture bio, qu'il n'y aura pas d'odeurs, sauf un gaz résiduel au moment de l'épandage. Les transports de



**Bénédicte Jorcin a présenté le projet d'unité de méthanisation aux élus.** Photo Le DL

résidus équivaldront à moins d'un tracteur par jour sur trois semaines au printemps, trois semaines en automne et un peu en septembre.

Les élus ont voté pour, sauf Fabrice Blumet, concerné par le projet, et trois abstentions.

## Une révision du PLU à 60 000 €

Après le point fait par Laetitia Lambert, d'Atelier 2, le Plan local d'urbanisme (PLU), commencé en mars 2017, a été arrêté, avec quatre voix contre. Il reste trois mois de consultation des services publics, puis un mois d'enquête publique aboutissant au rapport du commissaire enquê-

teur un mois après. L'urbaniste a redonné les orientations du PLU et a répondu aux questions des élus de l'opposition, la dernière étant sur le coût de la révision. Celle-ci avoisine 60 000 €.

Un débat a eu lieu sur la subvention accordée à l'école privée Bellecour : Emmanuelle Gioanetti, adjointe déléguée à la vie scolaire, a démontré à Jean Miellet, élu de l'opposition qui s'était élevé contre cette utilisation de l'argent public, que la participation municipale n'était pas nouvelle ni incongrue.

Pour finir, la demande de subvention pour la création d'un club d'échecs a été refusée par 15 voix contre.